



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant les tests de langue luxembourgeoise.

L'Institut national des langues (INL) est actuellement chargé de l'organisation de l'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise. Or, à en croire le site internet de l'INL, les candidats à la nationalité luxembourgeoise devront patienter jusqu'en juillet 2018 pour pouvoir passer lesdits examens.

C'est ainsi que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, quelle est la durée d'attente actuelle pour passer le test de langue luxembourgeoise pour accéder à la nationalité luxembourgeoise ? Le temps d'attente s'est-il réduit au fil des années ? Dans la négative, comment Messieurs les Ministres entendent-ils améliorer la situation ?
- Combien de sessions d'examen sont mensuellement organisées par l'INL ? Combien de personnes sont admises par session d'examen ? Messieurs les Ministres jugent-ils suffisant le nombre de places ouvertes aux différentes sessions d'examen ? A défaut, comment entendent-ils améliorer la situation ?
- Combien de personnes sont actuellement en charge de l'organisation et de la tenue des sessions d'examen ? Est-il envisagé de doter l'INL de plus de ressources humaines ? Dans l'affirmative, combien de postes seront créés et suivant quel échéancier ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils me fournir des informations sur le taux de réussite aux tests de langue ?

- Qu'en est-il des délais d'attente à l'examen relatif au « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Spautz', written in a cursive style.

Marc Spautz

Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 3 janvier 2018



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3494 de Monsieur le Député Marc Spautz**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Spautz.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 3 janvier 2018

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3494 de Monsieur le Député Marc Spautz**

Avant de répondre aux questions de l'honorable Député, je me permets de signaler que l'augmentation du nombre de candidats à l'obtention de la nationalité luxembourgeoise a engendré des conséquences sur les cours requis par la procédure, ce qui m'emmène à réorganiser et les offres et leur organisation.

Ad 1)

Les informations relatives aux examens publiées sur le site internet de l'Institut national des langues (INL) sont correctes. Actuellement, toutes les sessions, à l'exception de celle du 6 juillet 2018, où il y a encore 30 places disponibles, sont complètes.

Ad 2)

Jusqu'en avril 2017, sous l'ancienne loi sur la nationalité luxembourgeoise, le temps d'attente pour obtenir une place était de 3 à 4 semaines. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les demandes d'inscription ont augmenté de manière exponentielle. Le temps d'attente entre la remise du dossier et le test peut aller jusqu'à 6 mois.

Ad 3)

Pendant l'année académique 2016/17, l'INL a organisé 13 sessions d'examen pour 1.400 candidats.

Pour l'année académique 2017/18, l'effectif des examinateurs a été augmenté pour pouvoir accueillir 1.616 candidats répartis sur une à deux sessions par mois.

Comme le nombre de demandes d'inscription a dépassé largement les prévisions, l'INL a prévu de former des examinateurs supplémentaires. Ainsi, 4 sessions additionnelles pourront être organisées après les congés de février 2018, ce qui permettra l'inscription de 512 candidats supplémentaires.

Ad 4)

Actuellement, l'équipe en charge de l'examen est composée de 16 enseignants (examineurs/correcteurs), d'une responsable de la formation et de la coordination ainsi que d'un employé du bureau des examens. Toutes ces personnes sont des



fonctionnaires ou des employés de l'INL, dont une partie de la tâche est consacrée aux travaux administratifs et/ou à l'organisation des épreuves.

Ceci correspond à un total de 38,5 heures par semaine, soit 1,75 tâche d'enseignement. L'employé administratif au bureau des examens consacre 75% de son travail à l'organisation, la gestion et le suivi des dossiers en relation avec les examens.

Au deuxième semestre 2017/18, le nombre de leçons dédiées à l'examen passera à 54,5 par semaine pour faire face à la demande.

L'INL, qui réintégrera son siège initial au boulevard de la Foire au cours du deuxième semestre, disposera dès lors de locaux plus adaptés pour organiser les examens. Ceci permettra de passer les examens à un rythme plus soutenu. Une augmentation de l'effectif enseignant est prévue pour la rentrée 2018/19. Le bureau des examens sera également renforcé par un employé administratif.

Ad 5)

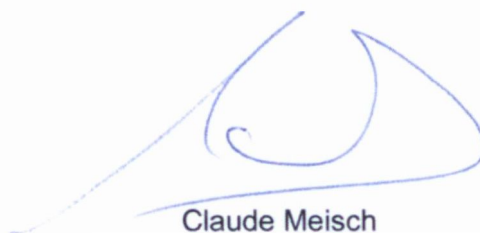
En 2016, le taux de réussite aux tests de langue s'élevait à 62%. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le taux de réussite varie entre 72 et 87%.

Ad 6)

Je tiens à préciser que les personnes désirant acquérir la nationalité luxembourgeoise ont le choix de suivre des cours de 24 heures sans passer un examen ou de se soumettre à un examen sans devoir assister aux cours.

Les examens en vue de l'obtention du certificat « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » sont organisés à raison de deux sessions par mois pour +/- 100 candidats. Les participants ont le choix entre l'Allemand, le Français et l'Anglais comme langue d'examen. L'examen est passé sur ordinateur et les candidats peuvent recevoir leur certificat à l'issue de l'examen.

Les délais d'attente sont en principe négligeables et s'élèvent au maximum à un mois. En cas de besoin le nombre de sessions offertes par mois peut être augmenté.



Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse